



# Politique d'engagement

Arkéa Asset Management

Janvier 2026

# SOMMAIRE

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PHILOSOPHIE</b>                                                               | <b>3</b>  |
| <b>NOTRE ENGAGEMENT</b>                                                          | <b>4</b>  |
| 1. Une raison d'être                                                             | 4         |
| 2. Nos objectifs d'engagement                                                    | 5         |
| 3. Les moyens à disposition de notre stratégie d'engagement                      | 6         |
| a. Notre équipe d'experts en enjeux extra-financiers                             | 6         |
| b. Nos différentes stratégies d'engagement                                       | 7         |
| c. Un engagement public et collectif                                             | 8         |
| <b>PROCESSUS D'ENGAGEMENT</b>                                                    | <b>10</b> |
| 4. Démarche d'engagement en pratique                                             | 10        |
| a. Parcours d'Engagement Thématique                                              | 10        |
| i. Première année                                                                | 11        |
| ii. Deuxième année                                                               | 12        |
| iii. Troisième année                                                             | 12        |
| b. Engagement normatif                                                           | 13        |
| c. Engagement dans le cadre de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires | 14        |
| 5. Évaluation de l'engagement                                                    | 16        |
| a. Définition d'un engagement fructueux                                          | 16        |
| b. Résultat post-résolution                                                      | 17        |
| 6. Actions de suivi et d'escalade                                                | 18        |
| a. Procédure d'escalade                                                          | 18        |
| b. Mesures en cas d'échec de l'engagement                                        | 19        |
| 7. Thématiques prioritaires                                                      | 21        |
| a. Climat                                                                        | 21        |
| b. Égalité Hommes-Femmes                                                         | 22        |
| c. Biodiversité                                                                  | 23        |
| d. Droits humains                                                                | 24        |

## PHILOSOPHIE

Notre philosophie d'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous sommes investis est centrée sur l'ambition de faire croître un impact sociétal et environnemental positif tout en maintenant un équilibre avec notre performance financière. Cette démarche de double matérialité est au cœur de notre philosophie d'engagement.

Nous dialoguons avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis dans une ambition d'amélioration constante. Ce processus de dialogue se doit d'être productif, co-construit et ancré dans le long-terme puisque nous cherchons à développer une relation de confiance durable avec les émetteurs chez qui nous sommes partie prenante.

Arkéa Asset Management organise des échanges de manière proactive afin d'encourager l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun. Ces rencontres nous servent de levier pour sensibiliser nos parties prenantes aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ainsi que de source d'information directe pour mieux comprendre leur impact sur la société. De notre côté nous devons veiller à respecter nos lignes directrices et tendre vers une amélioration continue des entreprises qui composent nos portefeuilles.

Cette vision nous guide dans le choix des thèmes sur lesquels nous nous entretenons avec les entreprises qui composent nos portefeuilles d'investissement. Nous implémentons alors des filtres de sélection qui nous permettront de choisir les émetteurs avec lesquels nous engageons le dialogue. Ces filtres sont d'abord, dans une moindre mesure, financiers puis sur une base de critères extra-financiers. Notre philosophie d'engagement a comme valeur la volonté avec laquelle nous intégrons les résultats de processus de dialogue.

Le développement durable est la base sur laquelle nous construisons notre avenir, nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme. Cela implique de favoriser l'engagement de notre collectif au service de l'intérêt commun, en faisant notamment vivre nos valeurs mutualistes.



## NOTRE ENGAGEMENT

### 1. Une raison d'être

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif, ancré dans les territoires. Les travaux autour de la "Raison d'Être" du Groupe sont venus renforcer cette identité. Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite se positionner comme un acteur au service de ses territoires et un partenaire de ses clients et sociétaires dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Arkéa Asset Management, il est donc légitime de se positionner comme investisseur responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition. Cette volonté représente ainsi la déclinaison de cette 'Raison d'Être' dans notre métier de gestionnaire d'actifs. Depuis la création du premier fonds en 2000, Arkéa Asset Management n'a eu de cesse de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable.

Nous voulons être acteur d'un monde qui se conçoit sur le long terme et prend en compte les grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre planète pour les prochaines générations.



Nous y contribuons en pratiquant une finance au service des territoires et de leurs acteurs, qui s'inscrit dans la durée et aide chacun à se réaliser. A cette fin, nous avons fait le choix d'être une banque coopérative et collaborative qui favorise un partage équilibré de la valeur avec ses sociétaires, clients, salariés, partenaires et territoires. Une entreprise solidaire, éthique et inclusive, qui est attentive au respect de son environnement. Au quotidien, nous développons, en collaboration avec nos parties prenantes, des solutions innovantes pour accompagner nos sociétaires et clients dans leurs projets de vie et répondre à leurs aspirations.



## 2. Nos objectifs d'engagement

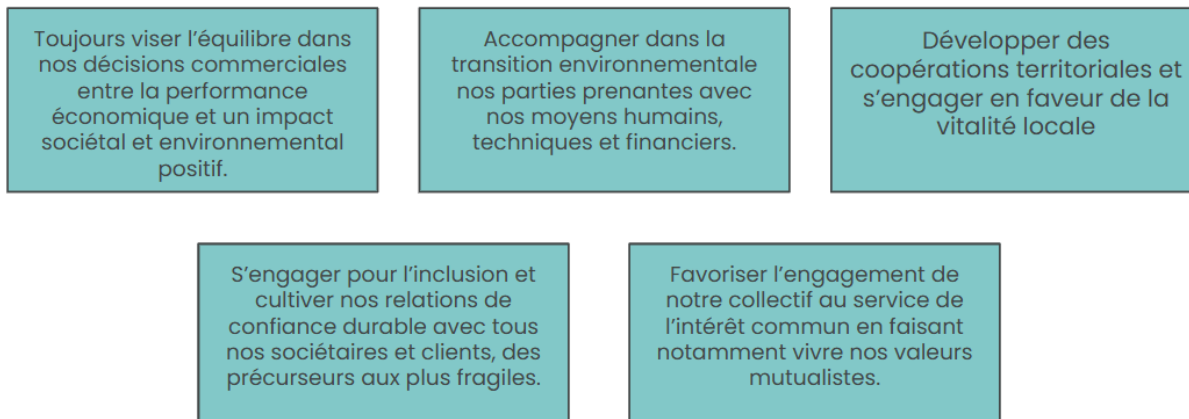
Dans ce cadre, nous avons développé une politique d'engagement qui vise à entamer un dialogue constructif avec des sociétés qui doivent gérer des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance importants. .

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit **inciter à adopter des politiques et comportements responsables à l'égard de leurs enjeux extra-financiers**. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le second objectif est **d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable**. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : **elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements**, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Notre politique d'engagement est pensée pour être complètement en phase avec **les 5 objectifs du groupe Crédit Mutuel Arkéa** :



### 3. Les moyens à disposition de notre stratégie d'engagement

Pour parvenir à nos résultats, nous avons alloué d'une part un capital humain dédié à cette activité ainsi qu'une stratégie d'engagement afin de couvrir un périmètre étendu de thématiques et d'entreprises.

#### a. Notre équipe d'experts en enjeux extra-financiers

Au sein de l'équipe de recherche d'Arkéa Asset Management, une équipe dévouée d'analystes se consacre aux enjeux du développement durable, formant ainsi l'équipe d'Analystes ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Dans cette partie, nous présentons les caractéristiques et les pratiques de cette équipe, mettant en lumière son rôle crucial dans l'analyse des investissements durables.

L'équipe d'Analystes ESG dédiés exclusivement à l'analyse des enjeux liés au développement durable. Ces analystes jouent un rôle central dans l'évaluation des investissements en intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs analyses. Arkéa Asset Management reconnaît l'importance de la formation continue dans le domaine de l'ESG et dispense régulièrement des formations à son personnel. Ces formations, qu'elles soient internes ou externes, permettent aux membres de l'équipe d'Analystes ESG de rester à la pointe des dernières tendances et pratiques en matière d'investissement durable. Pour renforcer son expertise, Arkéa Asset Management interagit avec plusieurs agences extra-financières réputées. Parmi celles-ci, on compte Sustainalytics, Carbon4 Finance et MSCI. Cette collaboration permet à l'équipe d'accéder à des données et à des analyses approfondies sur les performances ESG des émetteurs, enrichissant ainsi leur processus d'évaluation. Par ailleurs, les courtiers qui nous accompagnent dans notre travail de recherche nous sont également d'une grande aide dans la gestion de la logistique liée à nos travaux d'engagement. Nos liens avec nos partenaires commerciaux nous sont d'une valeur certaine lors de l'organisation des échanges avec les émetteurs.



L'équipe de recherche ESG fonctionne en étroite collaboration avec les équipes de recherche financière. Cette approche collaborative est fondée sur le principe de binôme, où **chaque analyse est menée par un duo d'analystes, un spécialisé dans les aspects financiers et l'autre dans les dimensions ESG**. Cette combinaison d'expertises permet une évaluation holistique des risques et des opportunités d'investissement. La présente structure de la recherche ESG d'Arkéa Asset Management est dotée d'un grand nombre de moyens disposés à l'implémentation de la stratégie d'engagement. Nous nous reposons sur une base solide d'expertise sectorielle et thématique qui nous permet d'engager les émetteurs sur des points précis de leurs politiques extra-financières. L'expertise de nos analystes ESG s'appuie sur de la recherche externe privée (Sustainalytics, Oddo, Kepler, Exane, CIC) et publique (organe de presse, ONGs, sites institutionnels). Ainsi, l'équipe d'Analystes ESG d'Arkéa Asset Management joue un rôle essentiel dans l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement. Grâce à son expertise, à sa formation continue et à ses partenariats stratégiques, **l'équipe est bien positionnée pour fournir des analyses contribuant ainsi à la promotion de pratiques d'investissement durable et responsables**. Nous restons engagés dans notre mission de créer de la valeur à long terme pour nos investisseurs tout en favorisant un impact positif sur la société et l'environnement.

## b. Nos différentes stratégies d'engagement

Notre politique d'engagement et de vote repose sur plusieurs types d'engagements distincts : **l'Engagement Normatif – conjoncturel et lié à une controverse**, et **l'Engagement Thématique – structurel et lié à un enjeu spécifique** rencontré par une entreprise mais aussi **l'Engagement dans le cadre de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires**. Ces engagements visent à identifier et à améliorer les pratiques des entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale.

- **L'Engagement Normatif** vise à répondre aux besoins ponctuels en identifiant les entreprises qui ne respectent pas les normes établies en matière de conduite responsable des affaires. Il est lancé quand une entreprise doit faire face à une controverse. Cela inclut le respect des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption ;
- **L'Engagement Thématique**, quant à lui, est un engagement par cycle, permettant d'identifier un univers d'entreprises présentant une



sous-performance spécifique sur des thèmes définis tels que la biodiversité, l'eau, l'égalité des sexes ou le passage au zéro net en émissions de carbone.

- **L'engagement dans le cadre de la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires** repose sur notre volonté d'être un actionnaire engagé aux côtés des entreprises dans lesquelles nous avons des positions *actions* significatives. Dans ce cadre, nous prenons contact avec les entreprises en amont des AG pour échanger avec elles sur les résolutions présentées.

Nous adaptons notre politique de vote en fonction des informations recueillies lors de nos engagements. De même, notre recherche extra-financière peut faire évoluer la notation d'un émetteur en tenant compte des retours issus de ces engagements. Nous considérons que l'accès direct aux spécialistes internes des émetteurs est essentiel pour évaluer leur performance extra-financière. L'engagement avec les émetteurs est une source primaire d'informations quant à leur performance.

En identifiant les entreprises ne respectant pas les normes établies et en travaillant avec elles pour améliorer leurs pratiques, nous contribuons à promouvoir des investissements durables et éthiques. Nous restons déterminés à utiliser toutes les ressources à notre disposition pour évaluer la performance extra-financière des émetteurs et à agir en conséquence pour le bénéfice de nos investisseurs et de la société dans son ensemble.

### c. Un engagement public et collectif

Arkéa Asset Management considère l'engagement public comme un pilier essentiel de sa stratégie d'investissement responsable. Par la présente, nous mettons en lumière nos actions publiques visant à promouvoir des pratiques durables et éthiques au sein des entreprises émettrices chez qui nous sommes parties prenantes.

**Nous sommes activement engagés dans des initiatives communes avec d'autres acteurs du secteur financier**, où nos échanges et nos actions sont ouverts au public. Ainsi, nous sommes membres de groupes d'engagements au sein des initiatives suivantes (Advance-PRI; Chemsec; Climate Action 100+; Nature Action 100, CDP). Ces collaborations renforcent notre capacité à influencer positivement les pratiques des entreprises, en mettant en commun notre expertise et nos ressources. Dans ce contexte, nous privilégions un dialogue constructif avec les

entreprises, où nous exprimons ouvertement nos attentes en matière de responsabilité sociale et environnementale. Nos échanges sont transparents et accessibles au public, démontrant notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité.

**Nous publions annuellement les résultats de nos engagements**, y compris les mesures prises et les progrès réalisés par les entreprises. Cette transparence permet aux investisseurs et aux parties prenantes de suivre l'impact de nos actions et de s'assurer de notre engagement envers nos valeurs et nos objectifs.

Par ailleurs, en tant qu'actionnaires engagés, **nous utilisons notre droit de soumettre des résolutions en assemblée générale pour porter des questions importantes aux plus hautes instances de l'émetteur**. Cette démarche publique vise à stimuler le débat et à encourager l'adoption de pratiques plus responsables et durables. Notre politique de vote est donc soumise à des évolutions en fonction des résultats de nos engagements.

Arkéa Asset Management s'engage pleinement à promouvoir la durabilité et l'éthique dans le monde des affaires. Nos actions publiques dans le cadre de notre stratégie d'engagement démontrent notre détermination à agir de manière transparente, collaborative et impactant pour un avenir meilleur.

Nous continuerons à renforcer notre engagement public, à dialoguer ouvertement avec les entreprises et à utiliser tous les moyens à notre disposition pour favoriser des pratiques responsables et durables au sein de notre portefeuille d'investissement.

## PROCESSUS D'ENGAGEMENT

### 4. Démarche d'engagement en pratique

Suite à la sélection des émetteurs guidée par nos analyses quantitatives et qualitatives nous les contactons via les différents moyens à notre disposition. Ce premier contact nous permet d'explicitier au préalable notre demande et nos attentes en matière de dialogue. Le premier échange que nous organisons avec l'émetteur nous permet alors de préciser nos besoins en matière de dialogue et les actions attendues de la part de notre contrepartie dans un cadre temporel que nous évoquons dès le premier échange.

Les analystes de l'équipe Recherche ESG contactent la société de différentes manières, selon le moyen le plus approprié. En général, le dialogue se fait lors de rencontres (Forums ESG) ou par conférence téléphonique dédiée. Nous pouvons également contacter les émetteurs à travers les courtiers avec lesquels nous avons des relations commerciales. Certains sujets d'échange sont prioritaires et sont hiérarchisés par rapport à d'autres qui nécessitent moins de dialogue. Dans certains cas, nous considérons qu'un échange par mail est réalisable. Afin de produire une représentation holistique de nos engagements, nous détaillons les processus propres à chaque type d'engagement que nous avons développé ci-dessous.



#### a. Parcours d'Engagement Thématique

Le processus d'engagement thématique que nous avons élaboré est conçu pour être itératif, reflétant ainsi la complexité et la diversité des défis rencontrés par chaque émetteur. Structuré sur trois années, ce processus se déroule en quatre étapes distinctes chaque année, qui se doit donc d'être adapté aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

## i. Première année

Nous entamons un processus méticuleux de **sélection des émetteurs** dont les performances en matière extra-financière sont les moins satisfaisantes relatives au thème choisi. Cette sélection repose sur des critères rigoureux et des analyses approfondies de données. Une fois les émetteurs identifiés, nous entreprenons une **évaluation détaillée de leurs politiques, pratiques actuelles et performances passées**. Cette étape nous permet de cerner les enjeux spécifiques à chaque émetteur, posant ainsi les fondations de notre engagement futur. La première rencontre avec l'émetteur est alors une opportunité d'échanger pour que nous puissions leur faire part de nos attentes au cours du processus.

Nous cherchons, dès la première rencontre, à **établir un dialogue constructif et à exposer nos attentes** aux émetteurs pour le processus à venir. Nous communiquons clairement notre intention de développer un échange continu et détaillé, en mettant en lumière les points d'attention que nous suivrons tout au long de l'engagement. Cette interaction initiale offre également aux émetteurs l'opportunité de partager des informations complémentaires, enrichissant ainsi notre analyse initiale pour prendre en compte toutes les initiatives intrinsèques ainsi que les facteurs exogènes avec lesquels l'émetteur doit composer.

Dans le même temps, **nous partageons nos attentes en matière de changement et de progrès**, soulignant l'importance de mesures concrètes pour améliorer la performance extra-financière des émetteurs. Nous insistons alors sur la nécessité d'une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes pour atteindre des objectifs communs de durabilité et de responsabilité sociale.

Suite à ces échanges initiaux, **nous évaluons les réponses et les engagements des émetteurs**. Nous menons une analyse comparative pour évaluer les progrès réalisés par chacun, en tenant compte de leurs spécificités et des défis rencontrés. Sur cette base, nous élaborons des recommandations spécifiques pour chaque émetteur, afin de les guider dans leurs actions futures en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

Ces premiers échanges et évaluations revêtent une importance cruciale pour établir une base solide de collaboration et de compréhension mutuelle entre notre équipe et les émetteurs. Ils constituent également le point de départ des étapes suivantes de notre processus d'engagement, en fournissant des informations



essentielles pour orienter nos actions futures et renforcer l'impact positif de notre démarche.

## ii. Deuxième année

Nous consolidons nos efforts en procédant à une nouvelle série de rencontres avec les émetteurs sélectionnés. L'objectif principal de ces échanges est **d'évaluer les progrès réalisés par les émetteurs** et de voir s'ils ont pu renforcer leurs stratégies en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

Lors de ces rencontres, **nous discutons des mesures prises par chaque émetteur, des résultats obtenus et des défis rencontrés**. Nous mettons alors l'accent sur la nécessité de maintenir une dynamique positive et de poursuivre les efforts entrepris. C'est par ailleurs le moment propice pour réitérer nos attentes et nos recommandations en fonction des progrès réalisés, soulignant l'importance de rester investi dans un processus continu d'amélioration.

Parallèlement, **nous poursuivons le suivi régulier des actions des émetteurs et évaluons leur mise en œuvre**. Nous maintenons un dialogue ouvert avec les directions pour résoudre les problèmes éventuels et identifier les bonnes pratiques à partager avec d'autres émetteurs et parties prenantes. Cette collaboration continue permet d'approfondir notre compréhension des enjeux spécifiques à chaque émetteur et de renforcer notre impact collectif sur la durabilité et la responsabilité sociale.

## iii. Troisième année

Celle-ci marque la continuité de notre processus itératif, avec un focus sur le suivi des progrès réalisés par les émetteurs engagés. Nous planifions ce qui, en théorie, est censé être les derniers échanges avec les émetteurs. Lors de cet exercice, nous prévoyons de tenir une série ultime de rencontres avec les émetteurs sélectionnés. L'objectif de ces réunions est **d'évaluer les avancées réalisées par les entreprises en matière de durabilité et de responsabilité sociale** selon le thème pour lequel ils ont été sélectionnés.

Durant ces échanges, nous procéderons à une analyse approfondie des mesures mises en œuvre par chaque émetteur, en évaluant leur impact sur leur performance extra-financière. **Nous ajusterons nos recommandations en fonction des résultats obtenus ainsi que des orientations stratégiques adoptées par les**

**émetteurs.** L'objectif est d'adapter notre approche à chaque contexte spécifique, afin d'optimiser l'efficacité de nos actions et de favoriser une progression continue vers des pratiques plus durables

Par la suite, **nous entreprendrons une évaluation globale des résultats obtenus par chaque émetteur depuis le début de notre engagement.** Nous évaluerons également l'efficacité de notre propre approche d'engagement, en identifiant les meilleures pratiques et les pistes d'amélioration. Sur la base de cette évaluation, nous rédigerons un rapport de synthèse final, mettant en exergue les conclusions majeures, les enseignements tirés et les recommandations pour l'avenir.

Des réunions de restitution sont alors organisées avec les émetteurs concernés et les parties prenantes impliquées. L'objectif de ces réunions sera de partager notre vision des résultats obtenus, les enseignements acquis et les perspectives pour l'avenir. Nous chercherons à maintenir un dialogue ouvert et constructif, dans le but de consolider les progrès réalisés et de poser les fondements d'une collaboration future fructueuse et durable.

Ce processus d'engagement thématique **est conçu pour être flexible et adaptable**, reconnaissant ainsi la diversité des contextes et des défis auxquels chaque émetteur est confronté. En mettant l'accent sur une approche itérative et axée sur les résultats, nous nous efforçons d'apporter des changements positifs et durables dans le domaine de la performance extra-financière.

## b. Engagement normatif

**Le processus d'évaluation et d'engagement vis-à-vis d'une controverse débute par une évaluation approfondie de ses ramifications et de ses implications.** Cette évaluation permet de définir les objectifs spécifiques de l'engagement, lesquels sont adaptés en fonction de la nature de la controverse. Une liste des émetteurs impliqués est établie, guidant ainsi la planification des rencontres avec leurs directions respectives.

L'engagement commence par la **planification et l'organisation de rencontres avec les directions des émetteurs ciblés.** Lors de ces réunions, notre intention d'engagement est communiquée explicitement, et des discussions sont entamées sur les problèmes liés à la controverse ainsi que sur les mesures correctives envisageables. Les perspectives des directions sont écoutées attentivement, et les attentes des parties prenantes sont exprimées de manière claire.

Suite à ces réunions, les réponses et engagements des émetteurs sont évalués, et un suivi est assuré quant à la mise en œuvre des mesures correctives annoncées.

**Un suivi régulier est maintenu avec les émetteurs pour évaluer les progrès réalisés et discuter de tout problème persistant.** Des recommandations supplémentaires sont fournies au besoin pour renforcer les mesures correctives en place.

Une fois que la controverse est considérée comme résolue, le processus d'engagement est finalisé avec les émetteurs concernés. Un rapport final est alors préparé, synthétisant les résultats de l'engagement et les leçons apprises, en vue de les partager en interne. Ce processus itératif démontre la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux contextes particuliers propres à chaque émetteur et aux évolutions de la situation.

Une politique dédiée à la gestion des controverses est disponible sur le site internet d'Arkéa Asset Management.

### c. Engagement dans le cadre de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires

Arkéa Asset Management s'attache également à exercer un engagement actionnarial proactif auprès des sociétés dans lesquelles nous détenons des encours significatifs. En tant qu'actionnaire de référence, **nous nous engageons à dialoguer avec les dirigeants et les conseils d'administration des sociétés concernées**, afin de partager les préoccupations et les recommandations d'un actionnaire minoritaire. Ainsi, l'engagement actionnarial constitue un levier essentiel d'information et d'influence auprès des entreprises dans lesquelles Arkéa Asset Management est fortement exposé en actions, relativement aux autres sociétés cotées.

Cet engagement vise à renforcer la transparence et à promouvoir des pratiques de gouvernance responsables en amont des assemblées générales sur des points cruciaux qui concernent sa gestion, sa stratégie long terme. Nous discutons notamment des rationnels derrière chaque résolution de vote qui recommande un "contre" par rapport à la proposition du management, c'est-à-dire nos interlocuteurs directs durant l'engagement. Aligné à notre politique de vote axé sur les enjeux ESG, pour expliquer notre interprétation, nos attentes et comprendre leurs motivations sous-jacentes.

Cette démarche simple, fondée sur une approche collaborative, permet non seulement de protéger et de valoriser les intérêts des investisseurs, mais également de favoriser une orientation stratégique durable pour la société et ses parties prenantes.

Elle s'établit en trois étapes qui se répètent chaque année, en amont de la saison des assemblées générales qui s'étend de mars à juin :

1. Nous réalisons une liste des entreprises dans lesquelles nos encours agrégés sont les plus importants peu importe le type de gestion (active et passive) et la répartition des encours dans nos fonds. Nous relevons les entreprises les plus pertinentes en écartant celles que nous rencontrons déjà dans le cadre d'une autre typologie d'engagement.
2. Nous lançons la demande de rencontre par le biais d'une lettre requêtant une rencontre virtuelle pré-Assemblée Générale, après ou avant réception des résolutions de vote souhaitées à l'ordre du jour en fonction de la rapidité du management à les fournir.
3. Suite à la rencontre, les votes sont enregistrés, en ligne avec les recommandations de la politique de vote. Ces votes peuvent toutefois déroger à la politique suite à cette rencontre avec le management.

## 5. Évaluation de l'engagement

### a. Définition d'un engagement fructueux

La définition d'un engagement fructueux repose sur des critères rigoureux visant à résoudre efficacement les processus d'engagement. Cela concerne principalement l'engagement normatif et l'engagement thématique :

- **L'engagement normatif** se distingue par sa continuité tant que les entreprises demeurent impliquées dans des controverses. Dans ce cadre, nous ne suivons pas un cycle préétabli, mais plutôt un processus itératif. Celui-ci se concentre sur la résolution des problèmes spécifiques soulevés par la controverse. Il est primordial d'ajuster le calendrier de cet engagement en fonction de l'évolution dynamique de la situation, assurant ainsi une approche adaptative et réactive.
- Pour ce qui est de **l'engagement thématique**, un cycle de trois ans est généralement prévu. À la clôture de ce cycle, nous procédons à une analyse approfondie des progrès réalisés par les entreprises sur les thèmes abordés. L'atteinte des objectifs prédéfinis lors du début du processus d'engagement démontre le caractère fructueux de la démarche. Dans le cas contraire, nous évaluerons la qualité du dialogue et l'existence d'une stratégie robuste nous permettant d'évaluer la capacité de l'entreprise à s'améliorer.

Cette évaluation, couplée à une analyse de leur volonté d'engagement et de leur ouverture au dialogue, nous permet de déterminer si la poursuite d'un nouveau cycle d'engagement est justifiée. Nous considérons qu'un délai minimum de 36 mois doit être alloué aux entreprises engagées dans un processus thématique. En effet, l'évolution des pratiques et des politiques requiert un temps significatif. Ainsi, cette période permet aux entreprises de mettre en œuvre les changements nécessaires de manière durable et effective.

L'équipe d'Analyse ESG est en charge de documenter de façon proactive dans son outil interne "Pledge" le processus assurant que chaque action d'engagement ESG fait l'objet :

- d'une demande explicitement formulée à l'émetteur ;



- d'un objectif clair, permettant de qualifier son degré de réussite, le plus souvent adossé à un ou des indicateurs quantitatifs (PAI, évolution des MEIs Sustainabilitytics,...) ou qualitatifs ;
- d'une temporalité prédéfinie, à l'issue de laquelle un bilan est formalisé ;
- le cas échéant, d'actions de suivi et d'escalade, (voir procédure d'escalade).

### b. Résultat post-résolution

En amont de tout processus, chaque entreprise se verra attribuer des objectifs spécifiques accompagnés d'un suivi des performances, afin d'évaluer l'évolution des critères qui ont motivé notre choix de les engager. Dans le cadre de notre processus d'engagement, nous souhaitons présenter une résolution qui inclut deux éléments clés :

- Taux de réponse : nous tenons à mentionner le taux de réponse obtenu lors de notre engagement avec les entreprises ciblées. Ce taux sera exprimé en pourcentage, en indiquant le nombre de réponses reçues par rapport au nombre total de réponses attendues.
- Analyse de la qualité de la participation : nous procédons à une évaluation objective de la qualité de la participation des entreprises engagées. Cette évaluation sera basée sur les critères suivants : excellente, bonne, adéquate, médiocre, différée ou nulle. Ces catégories permettront de mesurer la qualité des réponses fournies par les entreprises engagées.

Ces éléments permettront de fournir une évaluation claire et transparente du processus d'engagement, en mettant en avant à la fois la mesure du taux de réponse et l'analyse de la qualité de la participation des entreprises concernées.



## 6. Actions de suivi et d'escalade

### a. Procédure d'escalade

En accord avec nos valeurs mutualistes, il est important de développer une politique d'engagement qui œuvre pour le bien sociétal. Dans ce contexte, nous considérons qu'un refus constant de s'engager de la part d'un émetteur doit avoir des conséquences concrètes. Une de ces conséquences est qu'un refus d'engagement peut entraîner une réduction de notre position ou un désinvestissement. Effectivement, nous partons du principe que lorsque l'émetteur refuse de participer à un échange, les perspectives d'amélioration de la situation sont minces.

Afin d'assurer une prise en compte de notre démarche d'engagement, la procédure d'escalade interne est la suivante :

1. En cas de non-réponse aux messages de l'équipe ESG pendant une période de 3 mois, **nous adressons un courrier** au président, au directeur général, au directeur financier ou à l'IR de la part de notre directeur général ou président du Directoire.
2. En cas de non-réponse au courrier pendant une période de 3 mois, **nous proposons à la gestion de réduire la position**, tout en préservant nos intérêts.
3. L'équipe ESG informe l'émetteur (via l'IR<sup>1</sup>) de la **réduction de position ou de la cession**, avec notification à l'équipe ESG par la maîtrise des risques chargée de suivre les positions.

Le dialogue renforcé chez Arkéa Asset Management a donc vocation à se traduire en des actes de gestion en cas de besoin. Notre volonté de cession de positions liées à des émetteurs non coopératifs dans les processus d'engagement revêt une importance cruciale pour notre entreprise. Celle-ci reflète non seulement notre engagement sans faille envers l'éthique ainsi que la responsabilité sociale mais elle renforce également notre crédibilité et notre position sur les marchés financiers.

---

<sup>1</sup> Relation Investisseur, responsable des échanges entre les parties prenantes externes et la société

En alignant nos portefeuilles d'investissement avec nos principes et nos valeurs fondamentales, cela envoie un message clair quant à notre intégrité en tant qu'entreprise. Nous cherchons à démontrer, par nos actes, notre engagement envers les valeurs qui guident notre organisation et qui sont partagées par nos parties prenantes.

#### b. Mesures en cas d'échec de l'engagement

A l'issue du processus d'engagement, si nous estimons que l'entreprise n'a pas répondu à nos attentes, plusieurs mesures peuvent être prises dont la gradation varie en fonction de la réponse de l'entreprise.

- Dégradation de la note ESG de l'émetteur
- Opposition à la réélection du président du conseil d'administration et/ou du directeur général et/ou du président du comité ESG, lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires
- Actions constituant un acte de gestion

Si le dialogue se révèle infructueux (entreprise non coopérative ou réponses non orientées vers une démarche de progrès), **la gestion se réserve le droit de procéder au désinvestissement**. Cette sortie peut être progressive ou directe dépendant des conditions de marché mais se doit d'être effectuée à l'issue d'un **délai de 36 mois** à compter du premier contact avec l'émetteur. Le délai de 36 mois accordé aux entreprises reflète notre politique d'engagement thématique, qui reconnaît la nécessité d'un temps suffisant pour transformer les pratiques. Ce laps de temps est une réponse pragmatique à la complexité des ajustements nécessaires, permettant ainsi aux entreprises de s'adapter de manière équilibrée et efficace.

En tant qu'investisseur responsable, **il est essentiel de prendre des mesures afin de préserver notre crédibilité**. Cette décision revêt une importance cruciale pour notre entreprise, car elle reflète notre engagement sans faille envers l'éthique et la responsabilité sociale, tout en renforçant notre crédibilité et notre position sur les marchés financiers. Comme mesure intermédiaire, nous pouvons mettre en place une interdiction de renforcer nos positions. Il est important de souligner que l'exclusion demeure notre outil le plus puissant pour forcer un changement. Néanmoins cette solution doit-être prise en toute connaissance de cause étant

donné qu'elle implique de sérieuses conséquences pour l'ensemble des parties prenantes.

Nous sommes conscients des retombées significatives que cette démarche peut engendrer, mais nous sommes convaincus qu'elle renforcera notre réputation et notre positionnement éthique sur le marché financier. Cette approche témoigne de notre engagement à agir en harmonie avec nos convictions les plus profondes, et nous sommes prêts à assumer pleinement cette responsabilité.

## 7. Thématiques prioritaires

### a. Climat

La question du climat est essentielle pour les entreprises car les changements climatiques peuvent avoir un impact significatif sur leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et leur réputation. L'adaptation aux nouvelles réglementations environnementales, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la transition vers des pratiques durables sont cruciales pour assurer leur viabilité à long terme.

Le thème du climat est devenu incontournable dans le monde des affaires. La diminution de l'intensité carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont désormais des impératifs pour les entreprises soucieuses de leur pérennité. En effet, les changements climatiques ne sont pas simplement des phénomènes météorologiques lointains, mais ils ont un impact direct et significatif sur les opérations, les chaînes d'approvisionnement et les réputations des émetteurs. La nécessité d'engager les émetteurs sur ce thème découle de plusieurs raisons fondamentales. Tout d'abord, les changements climatiques ne représentent pas seulement un défi environnemental, mais aussi un enjeu économique majeur. Les entreprises qui ne prennent pas en compte ces changements risquent de se retrouver en difficulté face à de nouvelles réglementations environnementales strictes, pouvant entraîner des sanctions financières ou des perturbations opérationnelles.



De plus, la pression de la société et des parties prenantes s'intensifie pour que les entreprises adoptent des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement. Une entreprise qui néglige ces attentes risque de voir sa réputation sérieusement entachée, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur sa relation avec ses clients, ses partenaires commerciaux, et même ses investisseurs. En engageant les émetteurs sur le thème du climat, **nous visons donc à les sensibiliser à ces enjeux cruciaux et à les inciter à prendre des mesures concrètes pour réduire leur empreinte carbone**, adapter leurs activités aux

changements climatiques et contribuer à la transition vers une économie plus durable. Cela permettra non seulement de renforcer leur compétitivité à long terme, mais aussi de contribuer de manière significative à la lutte contre le changement climatique, en créant un impact positif à la fois pour les entreprises et pour la société dans son ensemble.

Par ailleurs, c'est dans ce cadre que s'inscrit la stratégie d'engagement menée pour les fonds labellisés ISR auprès des émetteurs des "*secteurs à fort impact climatique*", tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

A minima 35% des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée ont une obligation de résultat (certification SBTi & trajectoire de température MSCI inférieure à 3,2°C). En cas de non-conformité un engagement d'une durée maximale de 3 ans pourra être mené auprès des entreprises.

#### b. **Egalité Hommes-Femmes**

L'égalité des sexes est un thème d'une importance cruciale dans le monde du travail. L'écart de rémunération entre les employés des entreprises investis est une réalité persistante qui nécessite une attention de la part des investisseurs. Favoriser l'égalité des sexes revêt une importance capitale, non seulement pour des raisons morales et éthiques, mais aussi pour des bénéfices tangibles au sein des entreprises elles-mêmes.

L'une des principales raisons pour lesquelles nous souhaitons engager les émetteurs sur ce thème est la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein des organisations. En effet, en favorisant une égalité entre les genres, les émetteurs ouvrent la voie à une plus grande diversité des perspectives et des expériences au sein de leurs équipes. Cela conduit à une prise de décision plus inclusive, où différentes voix sont entendues et prises en compte, ce qui peut avoir un impact significatif sur la créativité et la performance globale de l'entreprise.

En outre, promouvoir l'égalité des sexes est un moyen efficace de valoriser le talent féminin et de tirer pleinement parti du potentiel de la moitié de la population. En offrant des opportunités égales en termes de rémunération et de progression de carrière, les entreprises peuvent attirer et retenir un bassin plus large de compétences et de talents. Cela contribue à créer une culture organisationnelle



plus inclusive et équitable, où chaque individu a la possibilité de s'épanouir et de contribuer pleinement à la réussite de l'entreprise.

L'égalité des sexes n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi un impératif pour les entreprises qui cherchent à rester compétitives dans un environnement mondial en constante évolution. **En engageant les émetteurs sur ce thème, nous aspirons à créer des lieux de travail plus équitables, diversifiés et performants, où chacun a la possibilité de réussir, quel que soit son genre.**

### c. Biodiversité

La biodiversité est un thème d'une importance capitale dans le contexte actuel, et son importance pour les entreprises ne peut être sous-estimée. La protection des habitats naturels et la lutte contre la déforestation sont des aspects essentiels de cette question, car ils contribuent à préserver la richesse des écosystèmes, à soutenir la sécurité alimentaire et à garantir la durabilité environnementale à long terme.

Engager les émetteurs sur ce thème revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons fondamentales. Tout d'abord, les entreprises dépendent étroitement des ressources naturelles et des services écosystémiques pour mener à bien leurs activités. La dégradation de la biodiversité peut donc entraîner des risques significatifs d'approvisionnement, des perturbations opérationnelles, et même une détérioration de leur réputation. En outre, la préservation de la biodiversité est indispensable pour garantir la sécurité alimentaire à long terme, tant au niveau local que mondial. Les écosystèmes sains fournissent des services écologiques essentiels, tels que la pollinisation des cultures et la régulation des maladies, qui sont indispensables à la production alimentaire. En protégeant la biodiversité, les entreprises contribuent à préserver ces services vitaux et à garantir l'accès à des ressources alimentaires sûres et abondantes pour les générations futures.

S'engager dans la protection de la biodiversité est également une question de responsabilité sociale et environnementale pour les entreprises. En adoptant des pratiques durables et en soutenant la conservation des écosystèmes, les entreprises contribuent à minimiser leur impact environnemental et à promouvoir le bien-être des communautés locales et des populations autochtones qui dépendent étroitement de ces ressources naturelles pour leur subsistance.



Nous souhaitons donc engager les émetteurs sur le thème de la biodiversité car nous considérons que **cette thématique est essentielle pour assurer la viabilité à long terme des entreprises**. L'intégration des enjeux de biodiversité dans notre stratégie est cruciale pour préserver les écosystèmes vitaux dont dépendent nos sociétés et garantir un avenir durable pour les générations futures. Cette intégration est un impératif moral, économique et environnemental auquel les entreprises doivent répondre de manière proactive et engagée.

#### d. Droits humains

Les droits Humains sont essentiels pour les entreprises car elles ont la responsabilité de respecter et de protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes touchées par leurs activités, y compris leurs employés, les communautés locales et les parties prenantes. **Le respect des droits de l'Homme renforce la réputation, diminue les risques juridiques et contribue à un environnement commercial durable et éthique**. Impliquer les émetteurs dans cette démarche est primordial pour plusieurs raisons importantes. Tout d'abord, les entreprises ont une obligation morale et éthique de se conformer aux normes internationales et universelles en matière de droits humains. En respectant ces droits, elles renforcent leur réputation, établissent la confiance avec leurs parties prenantes et contribuent à un environnement commercial durable et éthique.

Le respect des droits humains permet de minimiser les risques juridiques et opérationnels auxquels les entreprises peuvent être confrontées. Les violations des droits humains peuvent entraîner des conséquences juridiques graves et des dommages à la réputation de l'entreprise. En s'engageant à respecter ces droits, les entreprises peuvent prévenir ces risques et renforcer leur position sur le marché.

Nous partons du postulat que le respect des droits humains favorise un environnement de travail sain, équitable et inclusif. En garantissant l'égalité des

chances, en luttant contre la discrimination et en promouvant la diversité et l'inclusion, les entreprises créent des conditions propices à l'épanouissement de leurs employés et à l'amélioration de leur performance globale.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons rejoint **l'initiative d'engagement collaboratif Advance des PRI** qui vise à adresser les enjeux de protection des droits humains en réunissant des investisseurs internationaux.

En résumé, impliquer les émetteurs dans la promotion des droits humains n'est pas seulement une question morale, mais aussi un impératif commercial et juridique. En respectant et en protégeant les droits de toutes les personnes touchées par leurs activités, les entreprises renforcent leur réputation, réduisent les risques et contribuent à un environnement commercial plus éthique et durable. C'est un engagement crucial pour bâtir un monde des affaires plus juste, équitable et respectueux des droits de l'homme.